



Objectif emploi : un acharnement générateur de catastrophes !

Montréal, le 5 septembre 2017 – La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) a déposé aujourd’hui son *Avis* au ministre de l’Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre des consultations sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur l’aide aux personnes et aux familles*. Selon la Fédération, le caractère obligatoire et les sanctions financières prévues au Programme objectif emploi aura des effets dévastateurs sur un grand nombre de personnes, dont les familles monoparentales ou recomposées. « L’acharnement dont fait preuve le Ministre envers les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables de notre société pourrait générer un bon nombre de catastrophes! Par exemple, une femme monoparentale qui vient de vivre une rupture particulièrement difficile pourrait très bien se retrouver momentanément à l’aide sociale. Selon les nouvelles dispositions réglementaires, cette femme pourrait être tenue de participer au *Programme objectif emploi*, peu importe l’état de vulnérabilité matérielle ou psychologique dans lequel elle se trouve », dénonce Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ.

Bien sûr, il n’y a rien de répréhensible dans le fait de vouloir offrir des mesures de formation et d’intégration en emploi. Ce qui est inacceptable c’est l’obligation qui est créée, ainsi que les sanctions financières prévues si les personnes ne peuvent se conformer aux exigences du *Programme objectif emploi*. Or, les cheffes de famille monoparentale sont parmi les premières à participer volontairement à des mesures d’insertion en emploi, pourvu qu’elles correspondent à leurs besoins et à leur réalité. De plus, la majorité des prestataires quittent l’aide sociale d’eux-mêmes après un an. Rappelons que la prestation de base pour une personne seule ne couvre que la moitié des besoins les plus élémentaires.

Plutôt que fragiliser les personnes les plus pauvres en les exposant à des pénalités financières, on devrait plutôt améliorer le programme d’aide sociale actuel. En plus d’augmenter les prestations au niveau de la mesure du panier de consommation (MPC), le Ministre devrait mettre fin à la prise en compte des pensions alimentaires pour enfants dans le calcul des prestations. Cette mesure a pour effet de priver des dizaines de milliers d’enfants de montants qui sont pourtant versés en leur nom, simplement parce que le parent avec lequel ils vivent est bénéficiaire d’une aide de dernier recours. Il est plus que temps de mettre un point final à cette injustice ! C’est d’ailleurs ce qu’ont fait l’Ontario et la Colombie-Britannique puisque ces deux gouvernements ont mis fin définitivement à la récupération des pensions alimentaires pour enfants des familles assistées sociales.

Par son incapacité à assurer la couverture des besoins de base, l’aide sociale actuelle contrevient déjà aux droits reconnus dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC). Vouloir couper dans des montants qui sont déjà nettement insuffisants et prétendre que c’est pour aider les personnes à sortir de la pauvreté ne fait aucun sens !

Pour lire l’Avis de la FAFMRQ :

<http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2017/09/0-AvisFinalFAFMRQRegAideSociale2017.pdf>

– 30 –

Renseignements :

Sylvie Lévesque, directrice générale, (FAFMRQ), tél. : (514) 729-6666 / cell. : (514) 710-6661
fafmrq.info@videotron.ca